



Strasbourg, 20 novembre 2019

CAHAI(2019)07

**COMITE AD HOC  
SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE  
(CAHAI)  
1<sup>ère</sup> réunion**

**Strasbourg, 18-20 novembre 2019**

Palais de l'Europe, Salle 9

---

**RAPPORT ABRÉGÉ DE LA RÉUNION**

---

Préparé par le Secrétariat de CAHAI

[www.coe.int/cahai](http://www.coe.int/cahai)

## **I. Introduction**

1. Le Comité ad hoc du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle (ci-après dénommé "CAHAI" ou "le Comité") a tenu sa première réunion plénière à Strasbourg du 18 au 20 novembre 2019, conformément à son mandat adopté par le Comité des Ministres le 11 septembre 2019.
2. M. Jan Kleijssen, Directeur de la Société de l'information et de la lutte contre la criminalité, et Mme Claudia Luciani, Directrice de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, ont présidé la réunion en attendant l'élection du Président du Comité. Après les élections de l'après-midi du premier jour de réunion, la réunion a été présidée par M. Gregor Stojin (Slovénie). L'ordre du jour et le calendrier des travaux (tels qu'adoptés), figure dans l'Annexe I.

## **II. Liste des points discutés pendant la réunion et des décisions prises par le CAHAI**

### **Point de l'agenda 1 : Ouverture de la réunion**

3. Le Comité remercie Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, pour avoir ouvert la réunion du CAHAI et pour ses paroles de soutien aux travaux du Comité.

### **Point de l'agenda 2 : Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux**

4. L'ordre du jour et le calendrier des travaux sont adoptés sans aucune modification.

### **Point de l'agenda 3 : Introduction par le Secrétariat**

5. Le Comité prend note du mandat du CAHAI et des règles de procédure applicables, en particulier de la Résolution CM/Res(2011)24.
6. Le Comité prend également note des informations fournies par le Secrétariat concernant la procédure s'appliquant à l'organisation des élections aux positions de Président(e), de Vice-Président(e) et de membres du Bureau, ainsi que de la date limite (11 heures, le premier jour de la réunion) pour exprimer son intérêt auxdites positions.

### **Point de l'agenda 4 : Échange de vues : relever les défis posés par le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle**

7. Le Comité remercie les orateurs invités pour leurs exposés concernant l'impact de l'intelligence artificielle sur les individus et la société, l'inventaire des instruments juridiques non contraignants sur l'intelligence artificielle, l'inventaire des cadres internationaux juridiquement contraignants déjà applicables à l'intelligence artificielle, ainsi

que les différents exemples de stratégies, politiques et cadres juridiques en matière d'intelligence artificielle, et notamment ceux du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne et de la Fédération de Russie. Le Comité salue la grande diversité des points de vue exprimés et les excellentes contributions rendues.

**Point de l'agenda 5 : Travaux entrepris par les organisations internationales et régionales**

8. Le Comité est informé par le Secrétariat du CAHAI des travaux et des initiatives du Conseil de l'Europe en matière d'intelligence artificielle. La présentation du Secrétariat est complétée par les interventions des représentants des comités concernés et d'agents du Secrétariat d'autres organes du Conseil de l'Europe. Le CAHAI décide de confier au Secrétariat la mise à jour régulière du document CAHAI(2019)INF2 qui servira de document de référence pour ses travaux.
9. Il prend également connaissance des travaux actuellement en cours au sein des autres organisations internationales dans le domaine de l'intelligence artificielle, notamment du Contrôleur européen de la protection des données, de l'Agence européenne des droits fondamentaux et de la Commission européenne, et souligne l'importance des synergies et d'une coordination dans les travaux à venir. Le Comité salue leur volonté de contribuer aux travaux et aux réflexions du CAHAI.

**Point de l'agenda 6 : Informations sur les travaux portant sur l'intelligence artificielle par les participants et les observateurs du CAHAI et engagement avec le CAHAI**

10. Le Comité prend note avec intérêt des informations fournies par les États observateurs (Etats Unis, Mexique, Saint Siège) et par le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme. Il remercie les intervenants provenant d'organisations de la société civile.
11. Le Comité prend note de l'information donnée par le Secrétariat concernant les accords de partenariat avec des sociétés Internet et des associations représentatives, ainsi que de l'engagement exprimées par celles-ci à contribuer aux travaux du CAHAI.

**Point de l'agenda 7 : Future étude de faisabilité du CAHAI sur un cadre juridique pour le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle : discussion des éléments possibles et de toute autre proposition d'action future**

12. Le Comité :
  - procède à un échange de vues et prend note des éléments préliminaires présentés par les diverses délégations, notamment :

- l'étude de faisabilité devrait inclure, entre autres, une cartographie des travaux sur l'intelligence artificielle déjà réalisés au sein du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales, une cartographie des instruments pertinents juridiquement contraignants, des instruments juridiques non contraignants et d'autres cadres juridiques, tout comme une cartographie des risques et opportunités découlant du développement, de la conception et de l'application de l'intelligence artificielle, notamment l'impact de cette dernière sur les droits de l'Homme, l'Etat de droit et la démocratie ;
  - une attention particulière devrait être accordée à la coordination avec les travaux existants ou en cours avec d'autres organisations internationales, en particulier l'Union européenne et l'OCDE, afin de promouvoir les synergies et d'éviter tout doublon ;
  - les principes applicables à la conception, au développement et à l'application de l'intelligence artificielle devraient être inclus dans l'étude ;
  - des réflexions ultérieures sont nécessaires afin de définir le cadre juridique le plus approprié en matière d'intelligence artificielle.
- charge le Bureau, avec l'appui du Secrétariat, de procéder aux cartographies susmentionnées, qui constitueront le point de départ des travaux du CAHAI. Les résultats devraient être pris en compte pour décider de l'opportunité d'une définition de l'intelligence artificielle et pour définir un cadre juridique approprié pour la conception, le développement et l'application de l'intelligence artificielle, sur la base des standards du Conseil de l'Europe fondés sur les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit, en tenant compte des autres instruments régionaux et internationaux, tels que prévus dans le mandat du CAHAI.

### **Point de l'agenda 8 : Échanges de vues sur les méthodes de travail proposées pour l'Initiative et la planification 2019-2021**

#### 13. Le Comité :

- tient un échange de vues sur les principes, le format, les parties prenantes concernées et le plan de travail du CAHAI pour 2019-2021 et convient de l'importance d'une approche de communication transparente ; adopte le document CAHAI(2019)04 décrivant ses méthodes de travail ; charge le Secrétariat du CAHAI d'inviter les participants, sur la base d'un modèle, à soumettre leurs contributions supplémentaires au travail du Bureau pour le 16 décembre ;
- discute et approuve le rôle et les tâches du Rapporteur pour l'égalité de genre du CAHAI, tels qu'ils figurent dans le document CAHAI(2019)03; se félicite de l'intérêt manifesté par Mme Jana NOVOHRADSKA et la désigne à l'unanimité Rapporteuse pour l'égalité de genre du CAHAI ;

- en ce qui concerne l'admission d'observateurs au CAHAI autres que ceux mentionnés dans son mandat, prend note des règles applicables et entend les informations du secrétariat concernant une demande supplémentaire ;
- décide que les critères suivants devraient servir de base à l'admission d'observateurs à CAHAI :
  - o le degré de représentativité de l'organisation requérante de la société civile, du secteur privé ou scientifique,
  - o la contribution qu'elle pourrait apporter à l'accomplissement de la tâche principale du CAHAI à la lumière de son travail de fond et de son expérience ;
  - o son expérience antérieure de coopération avec le Conseil de l'Europe ou d'autres organisations internationales dans ce domaine ;
- décide d'inviter les organisations demandant le statut d'observateur auprès du CAHAI à la prochaine réunion plénière du CAHAI en tant qu'invités, sur la base de la procédure décrite dans le document CAHAI (2019)5.

**Point de l'agenda 9 : Élection du/de la Président(e), du/ de la Vice-Président(e) et des membres du Bureau**

14. Le Comité a élu pour une période d'un an, renouvelable une fois :

**Gregor STROJIN** (Slovénie) à la présidence du CAHAI

**Peggy VALCKE** (Belgique) Vice-présidente

15. Le Comité élue pour la durée de son mandat les membres du Bureau ci-après :

**Siiri AULIK** (Estonie)

**Marco BELLEZZA** (Italie)

**Marine KETTANI** (France)

**Thomas SCHNEIDER** (Suisse)

**Wolfgang TEVES** (Allemagne)

### **Point de l'agenda 10 : Date et lieu des prochaines réunions**

16. Le Comité décide d'organiser ses prochaines réunions plénières comme suit :
  - 2<sup>ème</sup> réunion plénière : 11-13 mars
  - 3<sup>ème</sup> réunion plénière : 30 novembre – 2 décembre.
17. Le Comité prend note de la date et du lieu de la prochaine réunion du Bureau.

### **Point de l'agenda 11 : Questions diverses**

18. Le CAHAI prend note du rapport abrégé de la première réunion du Bureau, tel qu'il figure dans le document CAHAI/Bu(2019)Rep1 et son annexe.
19. Le CAHAI prend note de l'avis juridique fourni par le Jurisconsulte du Conseil de l'Europe et décide, en principe, d'associer d'autres Etats membres aux travaux du Bureau, sans que les frais occasionnés ne soient pris en charge et sans qu'ils ne disposent des droits de vote. Une décision sur les États membres associés aux travaux du Bureau sera prise par le CAHAI avant chaque réunion du Bureau et les modalités de leur participation seront déterminées par le Bureau. Le CAHAI prend note des manifestations d'intérêt de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de l'Espagne, des Pays-Bas, de la Fédération de Russie, ainsi que du Rapporteur sur l'égalité des sexes, et décide de les accueillir à la prochaine réunion du Bureau en janvier 2020.
20. Le Comité invite également d'autres Etats membres intéressés à manifester leur intérêt avant la prochaine réunion plénière, afin qu'une décision soit prise en ce qui concerne leur participation à la deuxième réunion du Bureau (septembre 2020).

### **Point de l'agenda 12. Adoption de la liste des décisions et clôture de la réunion**

21. La CAHAI adopte le rapport abrégé et la liste des décisions.
22. Le Président remercie les Etats membres pour leur participation active à la réunion et le Secrétariat pour son soutien dans l'organisation de la réunion.
23. Il remercie également, au nom du Comité, les autorités françaises et la Présidence française du Comité des Ministres pour le soutien qu'elles ont apporté à l'établissement du CAHAI et pour le travail accompli pendant leur présidence.
24. Enfin, il remercie la Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Mme Marija Pejčinović Burić, pour le ferme soutien apporté aux travaux du CAHAI.

## ANNEXE I : ORDRE DU JOUR ET CALENDRIER DES TRAVAUX

### ORDRE DU JOUR

#### 1. Ouverture de la réunion

Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe

[CAHAI\(2019\)OJ1rev3](#)  
[CAHAI\(2019\)OJA1](#)

#### 2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux

[CM/Del/Dec\(2019\)1353/1.5-app](#)  
[CM/Res\(2011\)24](#)

#### 3. Introduction par le Secrétariat

- 3.1. Présentation du CAHAI, rôle et tâches conformément au mandat
- 3.2. Informations sur les élections aux postes de président(e), de vice-président(e) et de membres du bureau

#### 4. Echange de vues : relever les défis posés par le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle

4.1. Impact des applications de l'intelligence artificielle sur les individus et la société

- ✓ Présentation par Mme Catelijne Muller, Présidente de l'Alliance pour l'intelligence artificielle (ALLAI), et par M. le Professeur Barry O'Sullivan, Président de l'Association européenne d'intelligence artificielle

4.2. Inventaire des instruments juridiques non contraignants sur l'intelligence artificielle

- ✓ Présentation par M. Matthias Spielkamp, Co-fondateur et directeur exécutif, Algorithm Watch

4.3. Inventaire des cadres juridiques internationaux contraignants existants déjà applicables à l'intelligence artificielle

- ✓ Présentation par M. Gabriele Mazzini, Conseiller juridique et politique, DG-CONNECT, Commission européenne

4.4. Différentes illustrations sur les stratégies, les politiques et les cadres juridiques en matière d'intelligence artificielle

- ✓ Présentation par Lord Timothy Clement-Jones, Président de la Commission restreinte sur l'intelligence artificielle de la Chambre des Lords, Royaume-Uni
- ✓ Présentation par M. Wolfgang Teves, Chef de la Division de la stratégie numérique, Questions politiques clés de la société de l'information, Ministère fédéral de la Justice et de la Protection des consommateurs, Allemagne

- ✓ Présentation par M. Félicien Vallet, Technologue de la protection de la vie privée, Représentant de la Commission Nationale Informatique et Libertés, France
- ✓ Présentation par M. Egor Shipitsyn, Directeur adjoint du Département du développement stratégique et de l'innovation au Ministère du développement économique de la Fédération de Russie et M. Andrey Neznamov, Directeur exécutif pour la régulation de l'intelligence artificielle, JSC Sberbank

## **5. Travaux entrepris par les organisations internationales et régionales**

[CAHAI\(2019\)INF2](#)

[CAHAI\(2019\)INF1](#)

*Uniquement en anglais*

5.1. Travaux et instruments pertinents du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle

- ✓ Présentation du Secrétariat du CAHAI

5.2. Actualité sur les travaux entrepris par d'autres organisations internationales ou initiatives multipartites

## **6. Informations sur les travaux portant sur l'intelligence artificielle par les participants et les observateurs du CAHAI et engagement avec le CAHAI**

6.1. Actualité des États observateurs

6.2. Actualité du Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme et de la société civile

- ✓ Présentation du professeur Marc-Antoine Dilhac, Université de Montréal
- ✓ Présentation de M. Marc Rotenberg, Président, Electronic Privacy Information Center (EPIC)

6.3. Actualité des entreprises de l'Internet et des associations représentatives partenaires du Conseil de l'Europe

## **7. Future étude de faisabilité du CAHAI sur un cadre juridique pour le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle : discussion des éléments possibles et de toute autre proposition d'action future**

7.1. Tour de table entre les États membres sur le mandat du CAHAI et les résultats escomptés

7.2. Quel pourrait être le contenu d'une approche horizontale de l'intelligence artificielle par le Conseil de l'Europe ?

7.2.1. Établir une définition commune de l'intelligence artificielle

7.2.2. Cartographier les risques et les opportunités découlant du développement, de la conception et de l'application de l'intelligence artificielle, y compris l'impact sur les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie

7.2.3. De la *soft law* et des principes éthiques vers un cadre juridique contraignant ?

## **8. Échanges de vues sur les méthodes de travail proposées pour l'Initiative et la planification 2019-2021**

[CAHAI\(2019\)04](#)

8.1. Groupes de travail et consultations multipartites : échange de vues sur les principes, le format, les parties prenantes concernées et le calendrier

[CAHAI\(2019\)03](#)

8.2. Nomination du Rapporteur pour l'égalité de genre

[CAHAI\(2019\)05](#)  
[CAHAI\(2019\)05 ADD](#)

8.3. Admission d'observateurs au CAHAI

[CM/Res\(2011\)24](#)

## **9. Élection du/de la Président(e), du/ de la Vice-Président(e) et des membres du Bureau**

[CAHAI\(2019\)01](#)

[CAHAI\(2019\)06](#)

## **10. Date et lieu des prochaines réunions**

[CAHAI\(2019\)02](#)

## **11. Questions diverses**

## **12. Adoption de la liste des décisions et clôture de la réunion**

## CALENDRIER DES TRAVAUX

---

<b>18 novembre</b>	Matin (à partir de 9h30)	Points 1,2,3,4
	Après-midi	Point 4 (suite) Élections (Point 9)
<b>19 novembre</b>	Matinée	Élections (Point 9, suite) Points 5, 6
	Après-midi	Point 7 Réunion du Bureau
<b>20 novembre</b>	Matinée	Points 8, 10, 11, 12

## AUTRES EVENEMENTS

---

**18 novembre, 20h00** - Dîner (sur ses fonds propres : participants confirmés uniquement)

Emplacement : Caveau Restaurant Gutlerhoft, 13 Place de la Cathédrale, 67000 Strasbourg

**19 novembre, 13h00** - Réception

A l'occasion de la première réunion du CAHAI, Son Excellence Jean-Baptiste Mattei, Ambassadeur et Représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, a l'honneur d'inviter les participants et le personnel diplomatique des représentations permanentes à une réception en présence de Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe.

Emplacement : Hall d'entrée de l'hémicycle de l'Assemblée parlementaire, Palais de l'Europe (2e étage)